

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 419/SEJ promulguant, selon la procédure d'urgence, l'arrêté du 15 mai 1969 portant fixation, pour les Département et Territoires d'outre-mer, du nombre, de la durée et des horaires des émissions des candidats à l'élection du Président de la République sur les antennes de l'O.R.T.F. pour le premier tour de scrutin publié au Journal officiel de la République française du 16 mai 1969.

n° 419/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mai 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas l'arrêté du 15 mai 1969 portant fixation, pour les Départements et Territoires d'outre-mer, du nombre, de la durée et des horaires des émissions des candidats à l'élection du Président de la République sur les antennes de l'O.R.T.F. pour le premier tour de scrutin publié au Journal officiel de la République française du 16 mai 1969.

Art. 2

Le présent arrêté, qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

pour le haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.